

Les femmes et la réforme territoriale

L'association nationale « Elles-aussi » craint une régression si la loi de réforme des collectivités est adoptée.

Trois questions à...

Huguette Legros,

ancienne élue à Cherbourg, est vice-présidente de l'association Elles-aussi.



Le projet de réforme des collectivités territoriales constitue, selon vous, une atteinte à la Constitution. Pourquoi ?

Soyons clairs : nous sommes pour une modernisation des collectivités territoriales. Mais l'élection des conseillers territoriaux, telle qu'elle est annoncée, verrait une nette diminution du nombre de femmes élues. La loi sur la parité, adoptée en 2000, renforcée par celle de 2007, exige la parité dans les exécutifs régionaux. Le projet de loi va à l'encontre de ça.

Dans quelles mesures ?

La situation actuelle dans les conseils

régionaux, dont les élections ont lieu au scrutin de liste, c'est 46,7 % de femmes en moyenne nationale. Pour les conseils généraux (élus au scrutin uninominal), c'est 12,3 % de femmes. L'Observatoire de la Parité, avec lequel nous travaillons, a fait des projections dans le cas où les futurs conseillers territoriaux seraient élus au scrutin uninominal à un tour pour 80 % d'entre eux : si le projet est adopté, il n'y aura plus que 19,3 % de femmes dans les instances territoriales. Ce serait une régression de la parité et donc de la démocratie.

Que proposez-vous ?

Dans le cadre du redécoupage des territoires prévu par la réforme, au lieu d'élire un homme ou une femme, il faudra élire un homme et une femme (et leurs deux suppléants) en réduisant le nombre de cantons pour ne pas augmenter le nombre global d'élus. C'est possible : ça existe déjà en Belgique.

Propos recueillis par
Sabrina ROUILLÉ.